



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ n° 35 / 2026

Portant réglementation de la circulation et du stationnement Rue Bugatti et Rue Mathis en agglomération

Le Maire de la Commune de Kilstett

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;

VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-8 ;

VU l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière quatrième partie ;

Considérant les travaux de de raccordement électrique par la société PAUTLER de Mertzwiller pour le compte de Strasbourg Electricité Réseaux rue Bugatti et rue Mathis à Kilstett

ARRETE

Article 1 : Du 15 au 31 juillet 2026 la société PAUTLER est autorisée à réaliser des travaux de de raccordement électrique pour le compte de Strasbourg Electricité Réseaux rue Bugatti et rue Mathis à Kilstett,

Article 2 : Du 15 au 31 juillet 2026, la circulation et le stationnement des véhicules dans la rue précitée sont soumis aux prescriptions définies ci-dessous :

- **Route barrée ponctuellement lors de la traversée de route dans le virage au niveau de la rue Bugatti et la rue Mathis**
- **Entreprises accessibles par les deux côtés de la voirie (par la rue Mathis et la rue Bugatti) lors des travaux de traversée**
- **Accès possible pour les riverains et livraisons**

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par la société PAUTLER.

Article 4 : les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 5 : les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6 : Monsieur le Directeur de la société PAUTLER est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Maire de la commune de Kilstett
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau

Kilstett, le 9 juillet 2026

Le Maire



Olivier MEYER